

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2024

Mme Sylvette DAVID	Présente	M. Bernard PENEL	Présent
Mme Nathalie DUFAUD	Présente	M. Nicolas CARROT	Présent
Mme Karine FOUREL	Absente (pouvoir à Mme Nathalie DUFAUD)	M. Vincent DELOLME	Présent
M. Pierre GUIRRONNET	Absent (pouvoir à Mme Sylvette DAVID)	M. Roland MANIOULOUX	Présent
M. Éric CHALAYE	Présent	Mme Bénédicte PION	Absente excusée
M. Mathieu FERREYRE	Présent	Mme Élodie BERAUD	Présente
Mme Charlène FANGET	Absente	M. Émilien GLANDUT	Présent
M. Gilles JOUVE	Présent	M. Antonino WERNIMONT	Présent
Mme Elisabeth FANGET	Présente	M. Alexandre FRESSENON	Absent (pouvoir à M. Antonino WERNIMONT)

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance : Élisabeth FANGET

Le procès-verbal du 21 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

D2024-12-01 : Budget commune – Affectation de résultats intégrant les résultats du budget maison de santé dissous

Classification acte : 7.1 Décisions budgétaires

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'intégrer les résultats du budget de la maison de santé dissous le 21 octobre 2024 en reportant la somme de 9 557,16 euros en excédent de fonctionnement et 67 114,60 euros en excédent d'investissement sur le budget principal 2024.

D2024-12-02 : Budget Commune – Décision modificative n° 3

Classification acte : 7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2024-10-02 adoptant la clôture et la dissolution du budget annexe Maison de Santé en date du 1^{er} octobre 2024.

Il convient de prendre une décision modificative pour intégrer les résultats du budget annexe Maison de Santé dans le budget commune.

Elle s'équilibre en section de fonctionnement selon les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Recettes		Dépenses	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
002 : Excédent de fonctionnement	+ 9 557,16	60632 (011) Fournitures de petit équipement	+ 9 557,16
Total recettes :	+ 9 557,16	Total dépenses :	+ 9 557,16

Total Recettes	+ 9 557,16	Total Dépenses	+ 9 557,16
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Elle s'équilibre en section d'investissement selon les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Recettes		Dépenses	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
001 : Solde d'investissement reporté	+ 67 114,60	2315 (op 173) Aménagement Village Sud	+ 67 114,60
Total recettes :	+ 67 114,60	Total dépenses :	+ 67 114,60

Total Recettes	+ 67 114,60	Total Dépenses	+ 67 114,60
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 3 au budget communal pour l'exercice 2024 telle que détaillée ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire de toute démarche utile à cet effet.

D2024-12-03 : Budget Commune - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Classification acte : 7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

BUDGET PRINCIPAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025				
Chapitre	Crédits votés au BP 2024	RAR inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2024	Montant total à prendre en compte
D 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 21	242 522,48 €	48 102,41 €	+17 100,00 €	259 622,48 €
D 23	430 871,63 €	0,00 €	+50 014,60 €	480 886,23 €
			TOTAL	740 508,71 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 740 508,71 * 25 % = 185 127,17 €.

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 185 127,17 € répartis comme suit :

Chapitre/ article	N° opération	Libellé	Montant
21848	107	Aquis Mat Bureau Mat Inf	1 675,00 €
21578	110	Acquis Mat Divers	4 300,00 €
21318	141	Aménagement urbain	11 512,40 €
2151	142	Voirie	8 567,25 €
		TOTAL	26 054,65 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

D2024-12-04 : Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection – approbation de l'installation et choix de l'entreprise

Classification acte : 7.1 Décisions budgétaires

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération D2019-12-01 du 03 décembre 2019 acceptant le projet d'installation de la vidéoprotection sur le territoire communal qui s'inscrit dans le cadre des outils au service de la politique de sécurité et de prévention.

Monsieur Bernard PENEL présente au conseil municipal les consultations et devis reçus pour ces travaux.

Cette opération est inscrite sur le budget 2024 en section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
(11 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)**

ACCEPTE le devis de l'entreprise VOLFEU pour un montant de 98 860,00 euros HT.
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents utiles à cet effet.

D2024-12-05 Création d'un city stade - Demande de subvention DETR DSIL 2025

Classification acte : 7.5 Demande de subventions

Considérant qu'il n'y a pas, sur le territoire de la commune et à proximité des établissements scolaires, de terrain équipé pour permettre la pratique des sports collectifs ; les seules installations sportives en état de fonctionnement se limitant à un boulodrome réservé au jeu lyonnais et deux terrains de tennis éloignés du village ;

Considérant l'absence de moyens de transport collectif qui permettraient de rejoindre la ville-centre la plus proche et ses équipements sportifs aux horaires de mise à disposition du public ;

Considérant l'enquête menée par le Conseil Municipal des Jeunes faisant ressortir l'absence de terrain de sport permettant la cohésion sociale et le développement de la santé par le sport ;

Il convient de créer un terrain multisports de type city stade, élément structurant au cœur du village, pour permettre la pratique du sport à l'école, le développement des associations sportives locales notamment le football et la création d'un point de rencontre multigénérationnel autour du sport et de la préservation de la santé.

Le montant de l'opération est estimé à 86 195,45 € Hors Taxes.

Le plan de financement de l'opération est présenté comme suit :

DÉPENSES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Nature des travaux	Montant HT		
Aménagement de la plateforme	25 145,45 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT (34,80 %)	30 000 €
Structure et revêtement	61 050 €	DETR 2025 (40 %)	39 478,18 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE (25,20 %)	21 717,27 €
TOTAL	86 195,45 €		86 195,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement de ce projet.
- **APPROUVE** le plan de financement précité.
- **SOLLICITE** une subvention pour le projet « Création d'un city stade » auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025, la plus élevée possible.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

D2024-12-06 : Voirie – Épisode cévenol du 17 octobre 2024 – Demande de subvention de Dotation Nationale de Solidarité

Classification acte : 7.5 Demande de subventions

Madame le maire rappelle au conseil municipal les inondations qui ont touché la commune le 17 octobre dernier. Elles ont causé de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des services préfectoraux le 18 octobre 2024.

La commune de Quintenas a été retenue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° INTE2428510A du 31 octobre 2024, publié au Journal officiel du 05 novembre 2024.

L'état de catastrophe naturelle ne concerne que le patrimoine bâti et les éléments assurés au titre des dommages aux biens.

La dotation de solidarité permet de couvrir les frais des travaux de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, la réfection de la voirie communale, la réparation de réseaux d'eau pluviale, de bassins de rétention, de ponts et de digues.

Madame le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'établir un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Un devis pour la remise en état du chemin d'Eyguèze, établi le 28 novembre 2024, s'élève à 20 160 € HT.

Un devis pour la remise en état du chemin et du pont des Bois, établi le 28 novembre 2024, s'élève à 18 129,50 € HT.

Des travaux ont été réalisés en urgence en régie pour assurer la sécurité des riverains. Les frais s'élèvent à 4 452,75 € HT (location d'engin et fournitures de voirie) pour le chemin des Mûriers et la route de Saint-Romain-d'Ay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux visant à restaurer à l'identique les ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de 42 742,25 € HT.

ACCÉPTE le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'État et le Conseil Départemental accorderaient les subventions demandées à savoir :

Montant des travaux	Montant HT subventionnable	Montant sollicité
Montant subvention Fonds de Solidarité Nationale sollicité	42 742,25 €	27 426,45 €
Montant subvention Pacte Routier Département 07	38 289,50 €	15 315,80 €
Montant de la demande	42 742,25 €	42 742,25€

AUTORISE madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des Évènements Climatiques ou géologiques (DSEC).

CHARGE madame le maire de solliciter auprès de l'État l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible contribuant à la réparation des dégâts causés par les événements climatiques du 17 octobre 2024.

D2024-12-07 : Travaux sur voirie communale chemin d'Eyguèze – Demande de subvention Atout ruralité 07 – Pacte Routier - Département de l'Ardèche

Classification acte : 7.5 Demande de subventions

Suite aux intempéries du 17 octobre 2024, Madame le maire rappelle la nécessité d'une réfection du chemin d'Eyguèze qui a subi de fortes dégradations.

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide Atout Ruralité 07 allouée par le Département de l'Ardèche dans le cadre du pacte routier 2024, à hauteur de 40 % pour ce projet intitulé « Réfection chemin d'Eyguèze ».

Le montant de ces travaux est estimé à 20 160 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention pour le projet "Réfection chemin d'Eyguèze" auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du pacte routier 2024 – Atout Ruralité 07, la plus élevée possible.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

D2024-12-08 : Travaux sur voirie communale et le pont du chemin des Bois – Demande de subvention Atout ruralité 07 - Pacte Routier - Département de l'Ardèche

Classification acte : 7.5 Demande de subventions

Suite aux intempéries du 17 octobre 2024, Madame le maire rappelle la nécessité d'une réfection du chemin des Bois et du pont qui ont subi de fortes dégradations.

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide Atout Ruralité 07 allouée par le Département de l'Ardèche dans le cadre du pacte routier 2024, à hauteur de 40 % pour ce projet intitulé « Réfection du pont et du chemin des Bois ».

Le montant de ces travaux est estimé à 18 129,50 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention pour le projet "Réfection du pont et du chemin des Bois" auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du pacte routier 2024 – Atout Ruralité 07, la plus élevée possible.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

D2024-12-09 : Information au conseil municipal – Déclarations d'intention d'aliéner

Classification acte : 5.1 Élection exécutif

Madame le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° D2020-06-03 du Conseil Municipal de Quintenas en date du 05 juin 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2018 par laquelle il a manifesté l'intention de déléguer à la commune sa compétence en matière de droit de préemption urbain, à l'exception des secteurs classés en zone d'activité au document d'urbanisme communal ;

Vu la délibération D2018-12-02 du conseil municipal acceptant cette délégation en matière de droit de préemption urbain ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation ;

Madame le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- Déclaration d'intention d'aliéner du 23 juillet 2024, déposée par Maître Benjamin de l'Hermuzière, pour les parcelles D1335, 1060.

- Déclaration d'intention d'aliéner du 25 juillet 2024, déposée par Maître Sébastien Guillauma, pour les parcelles D 627, 626.
- Déclaration d'intention d'aliéner du 19 septembre 2024, déposée par Maîtres Giraud - O. Courtes-Lapeyrat, pour la parcelle D2136.
- Déclaration d'intention d'aliéner du 07 octobre 2024, déposée par Maître Benjamin de l'Hermuzière, pour la parcelle B1475.
- Déclaration d'intention d'aliéner du 21 novembre 2024, déposée par Maître Schlagbauer pour les parcelles A1174, 1173, 676.
- Déclaration d'intention d'aliéner du 29 novembre 2024, déposée par Maître Benjamin de l'Hermuzière, pour les parcelles D2089, 2087, 2091.
- Déclaration d'intention d'aliéner du 02 décembre 2024, déposée par Maître Serve pour la parcelle D2407.

Le droit de préemption urbain de la commune n'a pas été exercé sur ces demandes.

Le Conseil Municipal prend acte.

Points divers

Renouvellement de contrat Agent administratif

Le contrat à durée déterminée d'un agent administratif arrive à son terme le 31 janvier 2025. En concertation avec l'agent, il sera renouvelé pour une durée d'un an.

Maison de Santé

Le Centre de Santé ADMR des Cévennes va ouvrir une annexe à la Maison de Santé de Quintenas à compter du 13 janvier 2025. Des médecins généralistes seront présents 4 jours par semaine et consulteront dans l'ex-cabinet du Dr Abeille. Ces médecins pourront être déclarés comme médecins traitants.

La commune remercie les médecins retraités, et particulièrement le Dr de Montgolfier à l'origine du projet, ainsi que l'ADMR pour cette installation qui va permettre la continuité des soins pour les Quintenassiens et les habitants de plusieurs communes environnantes.

État d'avancement des travaux Grande Rue

Les travaux ont débuté le 18 novembre par le réseau d'assainissement et la mise en séparatif des eaux pluviales. Le planning est respecté et la partie impactant les commerces est à présent refermée. Les commerçants ont été invités en mairie le 26 novembre pour faire un point d'étape. Des préconisations pour un stationnement sous forme d'arrêt limité à 20 minutes sur la place de l'Église sur certains emplacements ont été faites et vont être mises en place dès réception des matériels nécessaires. Il est rappelé que ce fonctionnement existe déjà dans la Grande Rue nord et qu'il est possible de s'y arrêter pour une durée limitée à 20 minutes.

PLUIH : ajustements finaux

Une dernière réunion de concertation a eu lieu avec les services de l'urbanisme d'Annonay Rhône Agglo le 29 novembre. Elle a permis de revenir sur les points retenus par les services parmi les avis des personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture, SCOT, services de l'État...) et parmi les demandes recensées dans l'enquête publique, tant des particuliers que de la commune. Quelques ajustements ont été accordés mais ne changent pas les grandes lignes définies dans le plan communiqué en juin 2024.

Réunion de quartier à Guillaume

La réunion programmée à Guillaume a rassemblé une quinzaine de personnes samedi 7 décembre. Différents points ont été abordés notamment la sécurisation du carrefour entre le chemin de Guillaume et la route de Saint-Romain-d'Ay. Plusieurs dispositifs ont été évoqués et un questionnaire sera distribué pour que chaque famille puisse exprimer sa préférence, comme cela a été fait dans les autres quartiers.

Nuisances liées aux pigeons

Plusieurs lieux de rassemblement des pigeons dans le cœur de village créent des nuisances et présentent un risque sanitaire au vu du volume de fientes que les riverains doivent évacuer tous les matins.

Il sera fait appel à une société de fauconnerie pour éloigner les pigeons, la période hivernale étant propice à l'opération.

Maire honoraire

Sylvain Desbos ayant dit préférer recevoir le titre de maire honoraire plutôt que son nom soit donné à un espace public, la commune a initié la démarche appropriée.

Pot de fin d'année

Le temps convivial entre agents et élus a été fixé au lundi 16 décembre à 18h45 afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 5 janvier à 11h à la salle polyvalente Louis-Vincent. Les nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes qui commencent leur mandat de 2 ans, seront présents.

Prochaines dates des conseils municipaux et réunions d'équipe 2025

À définir

Questions diverses

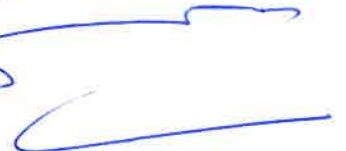
/

Fin de séance : 19h40

La secrétaire de séance,
Élisabeth FANGET



Madame Le Maire,
Sylvette DAVID



Mis en ligne le 11 février 2025

